

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2526

28 décembre 2009

SOMMAIRE

Actalis S.à.r.l.	121235	Inncona S.à r.l. & Cie. Quatre-vingt et unième (81) S.e.c.s.	121228
Actimago Investholding S.à r.l.	121239	Inncona S.à r.l. & Cie. Quatre-vingt-quatrième (84) S.e.c.s.	121232
ALM Luxembourg Investments S.à r.l. ..	121214	Inncona S.à r.l. & Cie. Quatre-vingt-quatrième (84) S.e.c.s.	121228
Antelios S.A.	121202	Inncona S.à r.l. & Cie. Quatre-vingt-troisième (83) S.e.c.s.	121226
Bader 8, S.à r.l.	121248	Insight Luxco #3 S.à r.l.	121237
Bau-Union Wiltz SA	121211	Jubelade S.A.	121242
Bau-Union Wiltz SA	121211	La Nouvelle Caravelle, s.à r.l.	121230
Berg Holding S.A.	121237	LaSalle UK Ventures Property 7	121235
B Investments S. à r.l.	121245	Lellinv Holding S.A.	121231
Black Lion Beverages Luxembourg	121233	Locaso S.A.	121243
Bonissim S.à r.l.	121202	Mikro Kapital	121242
Collis S. à r.l.	121229	Monmirin S.A.	121226
Compagnie Finance Ponte Carlo S.A. ...	121248	Nicomar International S.A.	121237
Crux S.A.	121239	Nise Investments S.A.	121229
den Cent Buttek, association sans but lucratif	121227	Opera Masters Management S.à r.l.	121240
Diane Investments S.A.	121202	Palazzo Luxembourg S.A.	121239
Dim S.à r.l.	121243	PHM Topco 10 S.à r.l.	121236
Direct Holiday S.A.	121238	P.P.M.A.	121213
Dorgone SPF S.A.	121238	Prinvest Holding S.A.	121241
Elara S.A.	121240	Santa Clara S.A.	121225
EMDI Europe S.A.	121240	SCI Hennico-Lux	121227
Emporio International S.à r.l.	121238	Seefco S.à r.l.	121211
EUDIAL	121212	Seefco S.à r.l.	121211
Eyesen	121202	Seefco S.à r.l.	121212
Franklin Templeton Investment Funds ..	121232	Solidal Group S.A.	121234
Fratelli S.A.	121212	Solidal Luxembourg S.A.	121235
Halogen Holdings	121244	Speed Promotion S.A.	121213
Hole In 1 S.A.	121245	Storia Finance S.A.	121210
Inncona S.à r.l. & Cie. Deux Cent quatorzième (214) S.e.c.s.	121244	Voyages Emile WEBER s.à r.l.	121231
Inncona S.à r.l. & Cie. Deux cent trente et unième (231) S.e.c.s.	121230	Xevin Investments S.à r.l.	121244
Inncona S.à r.l. & Cie. Deux cent trentième (230) S.e.c.s.	121225		
Inncona S.à r.l. & Cie. Quatre-vingt-deuxième (82) S.e.c.s.	121241		

Antelios S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 95.644.

Les comptes consolidés arrêtés au 29 février 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2009154011/13.

(090186495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Diane Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 68.768.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009154132/10.

(090186977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Bonissim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2665 Luxembourg, 24, rue du Verger.
R.C.S. Luxembourg B 99.158.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EASIT SA

Signature

Référence de publication: 2009154140/12.

(090187003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Eyesen, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 149.603.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendneun, den sechszwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Die Aktiengesellschaft "Wallaby Participations S.A.", mit Sitz in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, eingetragen im Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 143.664,

hier rechtmäßig vertreten durch zwei ihrer Verwaltungsräte:

- Herr Gernot KOS, Buchprüfer, beruflich wohnhaft in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, und
- Herr Thierry HELLERS, Buchprüfer, beruflich wohnhaft in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg,

hier vertreten durch Herrn Christian DOSTERT, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche erschienene Partei, vertreten wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht, die Gründung einer Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Titel I. - Name - Sitz - Zweck - Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "EYESSEN" gegründet (hiernach die "Gesellschaft"), welche durch die jeweiligen Gesetzesbestimmungen sowie die gegenwärtigen Statuten (die "Statuten") geregelt wird.

Art. 2. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 3. Die Gesellschaft hat zum Zweck die Vermittlung von Personal für Zeitarbeitseinsätze sowie die Beratung im Personalbereich.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliargeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können, ausüben.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrats kann die Gesellschaft Filialen, Zweigniederlassungen, Agenturen oder Verwaltungssitze sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichten.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum verlegt werden.

Titel II. - Kapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einhunderttausend Euro (100.000,- EUR), eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von jeweils einhundert Euro (100,-EUR).

Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher unter den gleichen Bedingungen wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann, im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und gemäß den darin festgelegten Bedingungen, ihre eigenen Aktien erwerben.

Art. 6. Die Aktien lauten auf den Namen oder auf den Inhaber oder teils auf den Namen und teils auf den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, vorbehaltlich gegenteiliger gesetzlicher Bestimmungen.

Am Gesellschaftssitz wird ein Register der Namensaktien geführt, in welches jeder Aktionär Einblick hat, und welches die in Artikel 39 des Gesetzes vorgesehenen Angaben enthält. Das Eigentum der Namensaktien wird durch Eintragung in das Register festgestellt. Über die Eintragung in das Register werden Zertifikate ausgestellt, welche von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder im Fall eines Alleinverwalters, von diesem unterzeichnet werden.

Die Inhaberaktie wird von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder im Fall eines Alleinverwalters, von diesem unterzeichnet werden. Die Unterschrift kann entweder handschriftlich, gedruckt oder mittels eines Stempels angebracht werden.

Eine der Unterschriften kann jedoch von einer durch den Verwaltungsrat delegierten Person angebracht werden. In diesem Fall muss sie handschriftlich sein. Eine beglaubigte Kopie des Beschlusses, welcher die Delegation an eine Person enthält welche nicht Mitglied des Verwaltungsrats ist, wird vorher gemäß Artikel 9 Absatz 1 und 2 des Gesetzes, hinterlegt.

Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; für den Fall, wo das Eigentum einer Aktie ungeteilt, aufgeteilt oder strittig ist, müssen die Personen, welche ein Recht auf diese Aktie beanspruchen, einen einzigen Bevollmächtigten benennen der sie gegenüber der Gesellschaft vertritt. Die Gesellschaft hat das Recht, die Ausübung aller Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis eine einzige Person der Gesellschaft gegenüber als Eigentümer bestimmt worden ist.

Titel III. - Generalversammlung der Aktionäre - Beschlüsse des einzigen Aktionärs

Art. 7. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Falls die Gesellschaft einen einzigen Aktionär hat, so übt dieser die Rechte der Generalversammlung aus.

Die Generalversammlung wird durch den Verwaltungsrat einberufen. Sie kann ebenfalls einberufen werden auf Wunsch von Aktionären welche mindestens ein Zehntel des Kapitals vertreten.

Art. 8. Die jährliche Generalversammlung tritt am letzten Freitag des Monats Juni um 10.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft oder an jedem anderen im Einberufungsschreiben genannten Ort im Großherzogtum Luxemburg zusammen.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.

Andere Versammlungen der Aktionäre können an dem im Einberufungsschreiben angegebenen Zeitpunkt und Ort stattfinden.

Das gesetzlich vorgesehene Quorum und die Fristen regeln die Einberufung und die Führung der Versammlungen, vorbehaltlich gegenteiliger Bestimmungen der Satzung.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Aktionär kann an den Versammlungen teilnehmen indem er per Brief, Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax eine andere Person als seinen Bevollmächtigten bestimmt.

Vorbehaltlich anderweitiger Bestimmungen von Gesetzes wegen oder aufgrund dieser Satzung werden die Beschlüsse auf der Hauptversammlung mit einfacher Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Anleger gefasst.

Der Verwaltungsrat kann alle anderen von den Aktionären zu erfüllenden Bedingungen festlegen um an den Versammlungen teilzunehmen.

Falls alle Aktionäre bei einer Versammlung anwesend oder vertreten sind, und falls sie erklären die Tagesordnung zu kennen, kann die Versammlung ohne Einberufung abgehalten werden.

Die im Rahmen einer Versammlung gefassten Beschlüsse werden in einem Protokoll festgehalten welches von den Mitgliedern des Büros und den Aktionären, welche dies verlangen, unterzeichnet wird. Falls die Gesellschaft nur einen einzigen Aktionär hat, werden dessen Beschlüsse ebenfalls in einem Protokoll festgehalten.

Die Teilnahme der Aktionäre an den Versammlungen kann per Visiokonferenz oder durch Kommunikationsmittel erfolgen welche ihre Identifizierung ermöglichen. Solche Mittel müssen technischen Charakteristika genüge leisten, welche die tatsächliche Teilnahme an der Versammlung, deren Beschlüsse kontinuierlich übertragen werden, garantieren. Die Teilnahme an einer Versammlung durch solche Mittel kommt einer persönlichen Teilnahme gleich.

Titel IV. - Verwaltungsrat

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet von einem Verwaltungsrat bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, Gesellschafter oder nicht. Falls die Gesellschaft jedoch nur einen einzigen Aktionär zählt oder, falls anlässlich einer Hauptversammlung festgestellt wird, dass die Gesellschaft nur noch einen einzigen Aktionär zählt, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrats auf ein (1) Mitglied beschränkt werden bis zur nächsten ordentlichen Hauptversammlung, welche die Existenz von mehreren Aktionären feststellt.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von der Hauptversammlung der Aktionäre ernannt welche ihre Anzahl, ihre Vergütung und ihre Amtszeit festsetzt. Die Verwaltungsratsmitglieder werden für eine Höchstdauer von sechs (6) Jahren ernannt bis zur Wahl ihrer Nachfolger.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gewählt.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann jederzeit mit oder ohne Grund durch Beschluss der Generalversammlung abberufen werden.

Falls der Posten eines Verwaltungsratsmitglieds durch Tod, Rücktritt oder anderswie unbesetzt ist, kann dieser freie Sitz, gemäß den gesetzlichen Bestimmungen, provisorisch bis zur nächsten Hauptversammlung besetzt werden.

Art. 10. Der Verwaltungsrat wird unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden wählen und er kann ebenfalls einen stellvertretenden Vorsitzenden wählen. Er kann ebenfalls einen Sekretär wählen, welcher nicht Verwaltungsratsmitglied sein muss, und welcher mit der Abfassung der Protokolle der Verwaltungsratssitzungen und der Generalversammlungen betraut ist.

Der Verwaltungsrat tritt auf Einberufung des Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern an dem in der Einberufung festgesetzten Ort zusammen.

Der Vorsitzende führt den Vorsitz aller Generalversammlungen und Verwaltungsratssitzungen; im Fall seiner Abwesenheit kann die Generalversammlung oder der Verwaltungsrat mit Stimmenmehrheit der anwesenden Personen pro tempore ein anderes Verwaltungsratsmitglied bestimmen um den Vorsitz der Versammlungen zu übernehmen.

Jede Verwaltungsratssitzung wird, durch schriftlichen Bescheid mindestens vierundzwanzig Stunden im voraus einberufen, außer im Dringlichkeitsfall, wobei dann die Art und die Gründe der Dringlichkeit im Einberufungsbescheid angegeben werden müssen. Es kann auf den Einberufungsbescheid verzichtet werden, falls jedes Verwaltungsratsmitglied hierzu per Brief, Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder anderem gleichwertigen Kommunikationsmittel sein Einverständnis gegeben hat. Eine spezielle Einberufung ist nicht erforderlich bei Verwaltungsratssitzungen welche an einem vorher durch Beschluss des Verwaltungsrats festgesetzten Zeitpunkt und Ort stattfinden.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann an den Versammlungen teilnehmen indem er per Brief, Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax ein anderes Verwaltungsratsmitglied als seinen Bevollmächtigten bestimmt.

Ein Verwaltungsratsmitglied kann mehrere seiner Kollegen vertreten.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann an den Sitzungen kann per Visiokonferenz oder durch Kommunikationsmittel, welche ihre Identifizierung ermöglichen, teilnehmen. Solche Mittel müssen technischen Charakteristika genüge leisten, welche die tatsächliche Teilnahme an der Verwaltungsratssitzung, deren Beschlüsse kontinuierlich übertragen werden, garantieren. Die Teilnahme an einer Versammlung durch solche Mittel kommt einer persönlichen Teilnahme gleich.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst. Bei Stimmengleichheit, entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann einstimmig Beschlüsse per Rundschreiben fassen, wobei die Zustimmung mittels eines oder mehrerer Schriftstücke, Brief, Telefax oder jedem anderen ähnlichen Kommunikationsmittel erfolgt, wobei das Ganze zusammen das Protokoll darstellt, welches als Beweis des gefassten Beschlusses dient.

Art. 11. Die Protokolle aller Verwaltungsratssitzungen werden vom Vorsitzenden unterzeichnet oder, im Fall seiner Abwesenheit, durch den stellvertretenden Vorsitzenden oder durch zwei Verwaltungsratsmitglieder. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle welche bei Gericht oder anderswo dienen sollen werden vom Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet. Falls der Verwaltungsrat nur aus einem Mitglied besteht, wird dieses unterzeichnen.

Art. 12. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräußerungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Falls die Gesellschaft einen Alleinverwalter hat, so übt dieses die Befugnisse des Verwaltungsrats aus.

Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung und Vertretung, gemäß Artikel 60 des Gesetzes, einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Geschäftsführern oder anderen Bevollmächtigten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen und alleine oder gemeinsam handeln, übertragen. Ihre Ernennung, ihre Abberufung und ihre Befugnisse werden durch Beschluss des Verwaltungsrats geregelt. Die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied bedingt, dass der Verwaltungsrat der Generalversammlung jährlich Bericht erstattet über die Bezüge, Vergütungen und anderer Vorteile des Delegierten.

Die Gesellschaft kann ebenfalls notarielle oder privatschriftliche Spezialvollmachten erteilen.

Art. 13. Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei (2) Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift der Person(en) denen solche Unterschriftsvollmachten vom Verwaltungsrat übertragen wurden, verpflichtet.

Falls die Gesellschaft einen Alleinverwalter hat, wird sie durch dessen Einzelunterschrift verpflichtet.

Titel V. - Aufsicht

Art. 14. Die Geschäfte der Gesellschaft obliegen der Aufsicht eines oder mehrerer Kommissare, welche nicht Aktionär sein müssen.

Die Generalversammlung der Aktionäre ernennt die Kommissare und bestimmt außerdem ihre Zahl, ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs (6) Jahre nicht überschreiten darf.

Titel VI. - Geschäftsjahr - Bilanz

Art. 15. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 16. Vom jährlichen Reingewinn der Gesellschaft werden fünf Prozent (5%) vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent (10%) des Kapitals erreicht hat, so wie in Artikel 5 der Satzung vorgesehen, oder so wie es laut Artikel 5 erhöht oder reduziert wurde.

Die Hauptversammlung der Aktionäre bestimmt, auf Vorschlag des Verwaltungsrats, auf welche Weise über den Saldo des jährlichen Reingewinns verfügt wird.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen.

Titel VII. - Liquidation

Art. 17. Im Fall der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, durchgeführt.

Titel VIII. - Satzungsänderung

Art. 18. Die gegenwärtige Satzung kann durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche gemäß den Bestimmungen von Artikel 67-1 des Gesetzes abstimmt, abgeändert werden.

Titel IX. - Schlussbestimmung - Anwendbares Recht

Art. 19. Für alle in dieser Satzung nicht vorgesehenen Punkte, berufen und beziehen sich die Gesellschafter auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2009.
- 2) Die erste jährliche Generalversammlung findet 2010 statt.

121206

Zeichnung und Einzahlung

Nach Feststellung der Satzung wie vorstehend erwähnt, wurden die eintausend (1.000) Aktien durch den einzigen Aktionär, die Aktiengesellschaft "Wallaby Participations S.A.", vorgeannt und vertreten wie hiervor erwähnt, gezeichnet und voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von einhunderttausend Euro (100.000,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar durch eine Bankbescheinigung ausdrücklich nachgewiesen wurde, welcher diese ausdrücklich festgestellt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendvierhundert Euro.

Beschlussfassung durch die Alleingesellschafterin

Anschließend hat die vorerwähnte erschienene Partei, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, in ihrer Eigenschaft als Alleingesellschafterin folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf eins und diejenige der Kommissare auf einen festgelegt.
- 2.- Wie laut den gesetzlichen Bestimmungen und der vorliegenden Satzung erlaubt, wird Herr Fabrice LÉVY, Gesellschaftsverwalter, geboren in Bourges (Frankreich), am 20. April 1971, wohnhaft in F-57460 Etzling, 8, Impasse Bellevue, zum Alleinverwalter ernannt, welcher die Befugnisse des Verwaltungsrats ausübt.
- 3.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "G.T. Experts Comptables S.à r.l.", mit Sitz in L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg, eingetragen beim Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 121.917, wird zum Kommissar ernannt.
- 4.- Die Mandate des Alleinverwalters und Kommissars enden beim Abschluss der ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2015.
- 5.- Der Gesellschaftssitz wird auf 1, avenue de la Gare in L-1611 Luxemburg, festgesetzt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher Deutsch und Französisch versteht und spricht, erklärt, dass auf Wunsch der erschienenen Partei gegenwärtige Urkunde in deutsch verfasst ist, gefolgt von einer französischen Fassung; auf Ersuchen derselben erschienenen Partei und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem französischen Text, ist die deutsche Fassung massgebend.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Partei, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns, dem Notar, unterschrieben.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-six novembre.

Par-devant le soussigné notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société anonyme "Wallaby Participations S.A.", avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 143.664,

ici dûment représentée par deux de ses administrateurs:

- Monsieur Gernot KOS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, et
- Monsieur Thierry HELLERS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg,

ici représentés par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, requiert le notaire instrumentant d'acter la constitution d'une société anonyme comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "EYESSEN" (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les dispositions légales y afférentes, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la mise au travail de personnel intérimaire ainsi que le conseil en ressources humaines. Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

Art. 4. Le siège de la Société est à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Titre II. - Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre III. - Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le dernier vendredi du mois de juin à 10.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre IV. - Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque la Société a un administrateur unique, elle sera engagée par la signature de celui-ci.

Titre V. - Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre VI. - Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Titre VII. - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre VIII. - Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Titre IX. - Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les mille (1.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société anonyme "Wallaby Participations S.A.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

121210

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

Et aussitôt, la pré-mentionnée partie comparante, laquelle représente l'intégralité du capital social, a pris dans sa qualité d'actionnaire unique les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un, et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Comme autorisé par la Loi et les Statuts, Monsieur Fabrice LÉVY, gérant de société, né à Bourges (France), le 20 avril 1971, demeurant à F-57460 Etzling, 8, Impasse Bellevue, est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
3. La société à responsabilité limitée "G.T. Experts Comptables S.à r.l.", avec siège à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 121.917, est appelée à la fonction de commissaire.
4. Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.
5. Le siège de la Société est établi au 1, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'allemand et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en allemand suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte allemand et français, la version allemande fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Gezeichnet: DOSTERT; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 décembre 2009. Relation GRE/2009/4458. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 7. Dezember 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009154141/426.

(090187234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Storia Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 64.794.

Par décision de l'Assemblée Générale prise en date du 1^{er} décembre 2009:

- ont été maintenus en charge comme administrateurs:

* La société anonyme de droit luxembourgeois M&N Participation Group S.A., RCS Luxembourg n ° B 74.187, ayant son siège social à L-1126 Luxembourg, 26, rue d'Amsterdam, représentée par Monsieur Cornelis Johannes Vrolijk, né le 22 septembre 1946 à Nijmegen (Pays Bas), demeurant Rua de Cima s/n, 3130-223 Casal de Almeida, Vinha da Rainha, Soure, Portugal;

* La société anonyme de droit luxembourgeois ProfilLine Luxembourg S.A., RCS Luxembourg n ° B 92.535, ayant son siège social à L-6312 Beaufort, route d'Eppeldorf 104, représentée par Monsieur Lambertus Gerardus Wijntjes, né le 25 janvier 1950 à Bussum (Pays Bas), demeurant Oud Loosdrechtsedijk 251-V, 1231 LZ Loosdrecht, Pays Bas;

* Monsieur Cornelis Johannes Vrolijk, conseiller, né le 22 septembre 1946 à Nijmegen (Pays Bas), demeurant à Rua de Cima s/n, Casal de Almeida, Vinha da Rainha, 3130-223 Soure, Portugal

- a été maintenu en charge comme administrateur-délégué:

* Monsieur Cornelis Johannes Vrolijk, prénommé

- a été maintenu en charge comme commissaire aux comptes:

* Benoy Kartheiser Management S.à.r.l., RCS Luxembourg B 33.849, ayant son siège social à 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009154288/25.

(090186861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Seefco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4635 Differdange, 17, rue Neuwies.

R.C.S. Luxembourg B 86.575.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009154301/10.

(090187243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Seefco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4635 Differdange, 17, rue Neuwies.

R.C.S. Luxembourg B 86.575.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009154304/10.

(090187244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Bau-Union Wiltz SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9522 Wiltz, 21, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 94.395.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 7 décembre 2009

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 7 décembre 2009:

- 1.- Démission de Monsieur Patrick Servais, en ses qualités d'administrateur-délégué et administrateur de la société et ce, à dater de ce jour.
- 2.- Démission de Madame Caroline Henzius, en sa qualité d'administrateur de la société et ce à dater de ce jour.
- 3.- Nomination à dater de ce jour de Madame Yolande Servatius, demeurant à L-9531 Wiltz, 15, rue Hédeknippchen, en qualité d'administrateur de la société, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2012.
- 4.- Autorisation est donnée au Conseil d'Administration de nommer un seul administrateur-délégué avec pouvoir d'engager valablement la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Wiltz, le 7 décembre 2009.

BAU-UNION WILTZ S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009154295/19.

(090187141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Bau-Union Wiltz SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9522 Wiltz, 21, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 94.395.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 07 décembre 2009

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 07 décembre 2009:

La nomination de Monsieur Olivier GASPARD, administrateur de société, demeurant à B-6600 Bastogne, 61, Route d'Assenois, en qualité d'administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature individuelle, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'année 2012;

Wiltz, le 07 décembre 2009.
BAU-UNION WILTZ S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009154297/15.

(090187148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Seefco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4635 Differdange, 17, rue Neuwies.

R.C.S. Luxembourg B 86.575.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009154306/10.

(090187246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Fratelli S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 107.596.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique, le 25 novembre 2009:

- acceptation de la démission de Madame Nidia I.P. De Sousa de son poste d'administrateur, avec effet au 25 novembre 2009;

- acceptation de la démission de la société Kitz S.A. de son poste d'administrateur, avec effet au 25 novembre 2009;

- nomination de Madame Delphine Serrano, demeurant professionnellement 3 Cours de Rives à CH-1211 Genève, comme nouvel administrateur de la société pour une période d'1 an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009154286/15.

(090186469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

EUDIAL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 124.690.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2009

- L'Assemblée admet comme associés nouveaux à dater du 19/12/2008:

Monsieur Dominique Dejean, né à Wavre (Belgique) le 08/06/1962 et demeurant à B-1301 Bierges, avenue du champ de courses, 5.

Monsieur Eugène Moutschen, né à Beho (Belgique) le 18/04/1943 et demeurant à L-9943 Hautbellain, Maison 51 b.

- L'Assemblée prend acte et accepte la cession, par l'associé Vincent Lejeune, des 31 parts sociales qu'il détenait au nouvel associé Dominique Dejean ainsi que la cession de 32 parts sociales au même nouvel associé Dominique Dejean, par l'associée DEMO Solutions s.a.

- L'Assemblée prend acte et accepte la cession, par l'associée DEMO Solutions s.a., de 62 parts sociales au nouvel associé Eugène Moutschen.

Fait à Weiswampach, le 23 septembre 2009.

Pour extrait certifié sincère et conforme

Vincent Lejeune

Gérant

Référence de publication: 2009154291/21.

(090187045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

121213

P.P.M.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 118.363.

—
Cession de parts sociales

L'an deux mille huit, le 31 décembre

Entre les soussignés:

1.- Madame Corine Mascherin, épouse Ramseyer, fonctionnaire, née à Thionville, le 26 avril 1963, demeurant au 33, rue Jean-Baptiste Spire, F-57100-Thionville;

Dénommée le cédant d'une part

Et

2.- Monsieur Perisse François, retraité, né à Yutz le 30 juillet 1941, demeurant au 48, avenue Vauban, F -57100-Thionville;

Dénommé le cessionnaire d'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit:

Madame Corine Mascherin, épouse Ramseyer est propriétaire de 95 parts de la société à responsabilité limitée P.P.M.A., ayant son siège social 39, boulevard Joseph II à Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 118.363;

Madame Corine Mascherin, épouse Ramseyer cède et transporte sous les garanties ordinaires et de droit, 95 parts de ladite société P.P.M.A. sàrl, à Monsieur Perisse François.

Par la présente cession, Monsieur Perisse François devient propriétaire des 95 parts à lui cédées, à compter de ce jour avec tous les droits qui y sont attachés.

A cet effet, Madame Corine Mascherin, épouse Ramseyer, cédant, subroge Monsieur François Perisse, cessionnaire, dans tous droits et actions résultant de la possession des parts cédées.

Prix:

La présente cession est consentie et acceptée moyennant:

- le versement de 11.875.- EUR,
- le versement sur le compte courant associé de Madame Corine Mascherin, épouse Ramseyer de la somme de 1 1.875.- EUR avec possibilité de retrait immédiat de la somme versée

Signé: Madame Corine Mascherin, épouse Ramseyer, Monsieur François Périsse.

Fait et signé, en trois exemplaires, à Luxembourg, le 31 décembre 2008.

Mme Corine Ramseyer /
Mr.François Perisse.

Référence de publication: 2009154478/35.

(090187223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Speed Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 88.899.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société "SPEED PROMOTION", reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 23 novembre 2009, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14339.

- que la société "SPEED PROMOTION S.A." (la "Société"), société anonyme, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 88899,

constituée suivant acte du notaire soussigné du 30 août 2002 et publié au Mémorial C numéro 1532 du 24 octobre 2002, au capital social de trente et un mille Euros (31.000.- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10.- EUR) chacune,

se trouve à partir de la date du 23 novembre 2009 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 16 novembre 2009 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 décembre 2009.

Référence de publication: 2009154481/27.

(090186871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

ALM Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.615.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the third day of December.

Before the undersigned Me Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is appeared:

ALM Luxembourg Holdings S.à r.l., a company organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, under registration with the Luxembourg trade and companies registry.

Hereby represented by Jérôme Mullmaier, avocat, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 30 November 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. Such appearing party, acting in its here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "ALM Luxembourg Investments S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers provided always that no such branch or other office is established in the United Kingdom. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad (but never to the United Kingdom) until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company, foundation or enterprise, including any company, foundation or enterprise outside the Grand-Duchy of Luxembourg. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased unlimited number of times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code. The Company shall refuse to register the transfer of a share where the relevant instrument of transfer has been executed in the United Kingdom

The shares shall not be paired with any shares issued by a company incorporated in the United Kingdom.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office (outside the United Kingdom at all times) and may be examined by each shareholder upon request. No register of shareholders shall be kept by or on behalf of the Company in the United Kingdom.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers (the Board) composed of at least one (1) class A manager (hereafter Class A Manager), one (1) class B manager (hereafter Class B Manager) and two (2) class C manager (hereafter Class C Manager) appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. No person resident or based in the United Kingdom for UK tax or other purposes may (a) be elected or appointed as manager or (b) act as manager. For the purposes of (b) above, a manager who becomes resident or based in the United Kingdom for UK tax or other purposes shall be treated as having resigned immediately prior to becoming a resident or based in the United Kingdom.

7.3. The Board may choose from among its members a chairman. No manager may act as chairman for a meeting of the Board if he is present in the United Kingdom at the time of that meeting of the Board.

7.4. Without prejudice to article 7.2 (b), the managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board .

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg (and in any cases never in the United Kingdom).

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least forty-eight (48) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. No notice is required to be given to any member of the Board who is physically present in the United Kingdom. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and includes the Class A Manager. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented—provided that such majority includes the vote of the Class A Manager. In the event of a deadlock, the Class A Manager shall have a casting vote. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Where the appointment of the manager acting as aforesaid is defective as a result of that manager or person being resident or based in the United Kingdom for UK tax or other purposes, or such manager would otherwise be disqualified or required to vacate office or treated as having resigned as a result of being resident or based in the United Kingdom for UK tax or other purposes, all acts done by, in preparation for, or pursuant to any meeting of the managers at which that person was present or in connection with any written resolution signed by or on behalf of that person shall be treated as void.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held provided that no manager may participate in a Board whether by conference telephone or other communications equipment or otherwise where such manager is physically present in the United Kingdom. Where any manager participates in a meeting of the Board in the United Kingdom all acts and resolutions of that meeting shall be treated as void.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature provided that no Managers Circular Resolutions may be signed in the United Kingdom. Any Managers Circular Resolutions signed by any manager in the United Kingdom shall be treated as void.

8.3. Representation

(i) Subject to Article 8.3(ii), the Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers.

(ii) Subject to the rights of the general meeting of the shareholders, the Company shall only be bound with respect to resolutions relating to the following matters by the signature of any two managers of which at least one is a Class A Manager:

a. any major transactions entered into by the Company or any entity the board of directors or managers of which includes at least one representative appointed by the Company, including without limitation, share capital increases, stock/assets sales, attracting third party financing, pledging its own assets, etc.;

b. acquiring, alienating, encumbering, leasing, letting and in any other way obtaining and giving the use or benefit of registered property, whether owned or controlled by the Company or by any entity the board of directors or managers of which includes at least one representative appointed by the Company;

c. entering into agreements, whereby the Company or any entity the board of directors or managers of which includes at least one representative appointed by the Company is granted credit by a bank or a third party;

d. lending and borrowing money by the Company or any entity the board of directors or managers of which includes at least one representative appointed by the Company, with the exception of acquiring money under a credit already granted to the Company or any entity controlled by the Company or the board of directors or managers of which includes at least one representative appointed by the Company by a bank or any other third party;

e. long term direct or indirect cooperation with another company or individual and the termination of such cooperation;

f. direct or indirect participation in the capital of another company and changing the size of any such participation;

g. investments and divestitures by the Company or any entity the board of directors or managers of which includes at least one representative appointed by the Company;

h. entering into agreements by which the Company or any entity the board of directors or managers of which includes at least one representative appointed by the Company binds itself or such entity as guarantor or as severally-liable co-debtor, or otherwise guarantees or agrees to bind itself or such entity by an obligation, whether secured or unsecured, to a third party;

i. appoint, suspend, or remove any staff manager, secretary, clerk, agent or employee of the Company and may fix their remuneration and determine their duties provided that at no time shall any person so appointed be resident or based in the United Kingdom for UK tax or other purposes;

j. making settlements on its own behalf or on behalf of any entity the board of directors or managers of which includes at least one representative appointed by the Company;

k. being a party to court, arbitration and other proceedings or approving any actions in such proceedings of an entity the board of directors or managers of which includes at least one representative appointed by the Company;

l. entering into and changing employment agreements, whereby remuneration is granted, which exceeds an annual maximum amount determined by the general meeting of shareholders;

m. establishing pension plans and granting pension rights in excess of those arising from existing arrangements;

n. appoint a person to act as manager of the Company's day-to-day business and may entrust to and confer upon such manager such powers and duties as it deems appropriate for the transaction or conduct of such business provided that at no time shall any person so appointed be resident or based in the United Kingdom for UK tax or other purposes;

o. by power of attorney, appoint any legal person (other than any company, firm, person or body of persons that is resident or based in the United Kingdom for UK tax or other purposes), to be an attorney of the Company; and

p. delegate any of its powers (including the power to sub-delegate) to a committee of one or more persons appointed by the Board which may consist partly or entirely of non-managers, provided that at no time shall any members of any committee be resident or based in the United Kingdom for UK tax or other purposes (save for a manager provided that no committee may consist of a majority of members so resident or based) and that every such committee shall conform to such directions as the Board shall impose on them and provided further that the meetings and proceedings of any such committee shall be governed by the provisions of these articles of association regulating the meetings and proceedings of the Board, so far as the same are applicable and are not superseded by directions imposed by the Board.

Art. 9. Liability of the managers.

9.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholder representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

16.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declares to subscribe for the twelve thousand and five hundred (12,500) shares and to have them fully paid up in cash of an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to the share capital account of the Company. Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2010.

Declaration of sole partner in lieu of a General Meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately proceeded to pass the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
2. The following persons are appointed Class A Managers of the Company for an undetermined period:
 - Mr. Alexandre Machkevitch born on February 23, 1954, in Frunze, Kyrgyzstan, residing at 11, Frohburgstrasse, 8832 Wollerau, Switzerland.
3. The following persons are appointed Class B Managers of the Company for an undetermined period:
 - ALM Luxembourg Services s.à r.l., a private limited liability company organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, under registration with the Luxembourg trade and companies registry.
4. The following persons are appointed Class C Managers of the Company for an undetermined period:
 - Manacor Luxembourg S.A., a public limited liability company (société anonyme), with registered office 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies registry under number B 9098; and
 - M. Martinus C.J Weijermans, born on August 26, 1970 in 's-Gravenhage, the Netherlands residing professionally at 46A, avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le troisième jour de décembre,

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

ALM Luxembourg Holdings S.à r.l., une société organisée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Représentée par Jérôme Mullmaier, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 30 novembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "ALM Luxembourg Investments S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance à condition qu'en toute circonstance aucune de ces filiales ou autres bureaux ne soient établis au Royaume-Uni. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger (mais jamais au Royaume-Uni), jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société, fondation ou entreprise, en ce compris toute société, fondation ou entreprise établie à l'extérieur du Grand-Duché de Luxembourg. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit sans limitation par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil. La Société refusera d'enregistrer tout transfert de part sociale lorsque l'instrument ayant procédé au transfert a été signé au Royaume-Uni.

Les parts sociales ne peuvent en aucun cas être couplées avec toute part sociale ou action émise par une société immatriculée au Royaume-Uni.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social (en toutes circonstances, en dehors du Royaume-Uni) et peut être consulté à la demande de chaque associé. Aucun registre d'actionnaires ne sera tenu par la Société ou pour son compte au Royaume-Uni.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance (le Conseil) composé au moins de un (1) gérant de classe A (ci-après Gérant de Classe A), un (1) gérant de classe B (ci-après Gérant de Classe B) et deux (2) gérants de classe C (ci-après Gérant de Classe C) nommés par une résolution des associés qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Aucune personne résidant ou considérée comme établie au Royaume-Uni au sens du droit fiscal britannique ou pour toute autre raison ne peut (a) être élue ou nommée en qualité de gérant ou (b) agir de fait comme un gérant. Pour les besoins du (b) ci-dessus, un gérant qui devient résident du Royaume-Uni au sens du droit fiscal britannique ou pour toute autre raison sera considéré comme ayant immédiatement renoncé à cette fonction avant même de devenir résident ou d'être considéré comme établi au Royaume-Uni.

7.3. Le Conseil peut choisir parmi ses membres un président. Aucun gérant ne peut agir comme président pour une réunion du Conseil s'il est physiquement présent au Royaume-Uni au moment de cette réunion du Conseil.

7.4. Sans préjudice de l'article 7.2 (b), les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg (et en toutes circonstances, jamais au Royaume-Uni).

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins quarante huit (48) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Aucune convocation ne doit être envoyée à tout membre du Conseil physiquement présent au Royaume-Uni. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et inclut le Gérant de Classe A. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition que cette majorité inclut le vote du Gérant de Classe A. En cas d'égalité, le Gérant de Classe A aura une voix prépondérante. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Quand la nomination d'un gérant agissant selon les dispositions des présents Statuts est rendue impossible car ce gérant est résident au Royaume-Uni ou considéré comme établi au Royaume-Uni au sens du droit fiscal britannique ou pour toute autre raison mais également lorsque ledit gérant serait contraint de se retirer ou serait considéré comme ayant renoncé à sa fonction de gérant en raison de sa qualité de résident du Royaume-Uni ou lorsqu'il est considéré comme établi au Royaume-Uni au sens du droit fiscal britannique ou pour toute autre raison, tout acte fait par le Conseil, ou en préparation pour le Conseil ou faisant suite à toute réunion du Conseil au cours de laquelle cette personne était présente ainsi que toute résolution signée par cette personne ou par un de ses représentants seront considérés comme nuls.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue à condition qu'aucun gérant ne puisse participer à un Conseil au moyen d'une conférence téléphonique

ou par tout autre mode de communication ou tout autre moyen lorsque ledit gérant est physiquement présent au Royaume-Uni. Lorsqu'un gérant participe à une réunion du Conseil au Royaume-Uni, tout acte et résolution pris au cours de cette réunion seront considérés comme nuls.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature à condition qu'aucune Résolutions Circulaires des Gérants ne puisse être signée au Royaume-Uni. Toute Résolution Circulaire des Gérants signée par un gérant présent au Royaume-Uni sera considérée comme nulle.

8.3. Représentation

(i) Sous réserve de l'Articles 8.3(ii), la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

(ii) Sous réserve des droits de l'assemblée générale des associés, la Société est uniquement engagée pour toutes les décisions relatives aux sujets suivants par la signature de n'importe quels deux gérants dont au moins un est un Gérant de Classe A:

a. à la conclusion de toute transaction par la Société ou toute entité dont le conseil d'administration comprend au moins un représentant nommé par la Société, en ce compris et sans s'y limiter, les augmentations de capital, les vente d'actifs, l'attraction de financement de tiers et le gage de ses propres actifs, attirer le financement de tiers, gager ses propres actifs, etc.;

b. à l'acquisition, l'aliénation, la mise en hypothèque, le prêt, la mise en bail ou toute autre technique permettant d'acquérir ou de jouir d'une propriété détenue ou contrôlée par la Société ou par toute entité dont le conseil d'administration comprend au moins un représentant nommé par la Société;

c. à la conclusion de contrats par lesquels la Société ou toute entité dont le conseil d'administration comprend au moins un représentant nommé par la Société se voit accorder un crédit par une banque ou un tiers;

d. au prêt ou à l'emprunt d'argent par la Société ou toute entité dont le conseil d'administration comprend au moins un représentant nommé par la Société à l'exception de l'acquisition d'argent au moyen d'un crédit déjà alloué à la Société ou toute entité dont le conseil d'administration comprend au moins un représentant nommé par la Société par une banque ou un tiers;

e. à la coopération directe ou indirecte de long terme avec une autre société ou une autre personne et la mise à terme de cette coopération;

f. à la participation directe ou indirecte dans le capital d'une autre société et la modification du montant de cette participation;

g. aux investissements et aux désinvestissements par la Société ou toute entité dont le conseil d'administration comprend au moins un représentant nommé par la Société;

h. à la conclusion de contrats par lesquels la Société ou toute entité dont le conseil d'administration comprend au moins un représentant nommé par la Société s'engage comme caution ou co-débiteur solidaire, ou garantit par une obligation, grevée d'une sûreté ou non, la dette d'un tiers;

i. nomme, suspend ou démet tout personnel administratif, secrétaire, clerc, agent ou employé de la Société et peut fixer leur rémunération et déterminer leurs tâches sous réserve qu'à aucun moment une personne ainsi nommée soit résidente ou basée au Royaume-Uni pour des raisons fiscales anglaises ou autres;

j. à la conclusion de transactions pour son compte ou pour le compte de toute entité dont le conseil d'administration comprend au moins un représentant nommé par la Société;

k. à la participation de la Société à des procédures judiciaires ou arbitrales et à l'approbation de toute actions relative à ce type de procédures décidée par une entité dont le conseil d'administration inclut au moins un représentant nommé par la Société;

l. à la conclusion et à la modification de contrats de travail dans lesquels la rémunération excède un montant annuel maximum déterminé par l'assemblée générale des associés;

m. à rétablissement de plans de retraite et à l'attribution de droits à la retraite excédant ceux prévus dans les contrats existants;

n. la nomination d'une personne en tant que gérant en charge de la gestion journalière de la Société et donner pouvoir et confier à ce gérant les pouvoirs et tâches qu'il juge approprié pour la transaction ou la conduite de cette activité dans la mesure où à aucun moment une personne ainsi nommée ne peut être résidente ou basée au Royaume-Uni pour des raisons fiscales anglaises ou autres;

o. par procuration, la nomination de tout juriste (autre qu'une société, entité, personne ou groupe de personnes qui est résidente ou basée au Royaume-Uni pour des raisons fiscales anglaises ou autres) pour être un représentant de la Société; et

p. la délégation de n'importe lequel de ses pouvoirs (y compris le pouvoir de sous-déléguer) à un comité d'une ou plusieurs personnes nommé(es) par le Conseil qui peut être composée entièrement ou partiellement de non-gérants, sous réserve qu'à aucun moment un membre d'un comité ne peut être résident ou basé au Royaume-Uni pour des raisons

fiscales anglaises ou autres (à l'exception d'un gérant sous réserve qu'aucun comité ne soit composé d'une majorité de membres ainsi résidents ou basés) et que tout comité se conformera à aux instructions que le conseil leur imposera et sous réserve de plus que les réunions et débats de tout comité seront régis par les dispositions de ces statuts qui règlent les réunions et débats du Conseil, dans la mesure où elles sont applicables et ne contreviennent pas aux instructions du Conseil.

Art. 9. Responsabilité des gérants.

9.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (Les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 11. Associé unique.

11.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

13.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire au douze mille cinq cent (12.500) parts sociales et a déclaré avoir libéré en espèces douze mille cinq cent euro (EUR 12.500,-) affecté au capital social de la Société.

La preuve de ce paiement a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2010.

Déclaration de l'associé unique à la place de l'Assemblée Générale

La personne susnommée, représentant la totalité du capital souscrit a immédiatement fait les démarches pour entériner les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société se situe au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
2. La personne suivante est désignée Gérant de Classe A de la Société pour une durée indéterminée:
 - Mr. Alexandre Machkevitch, né le 23 février 1954 à Frunze, Kirghizistan, résidant 11, Frohburgstrasse, 8832 Wollerau, Switzerland; et
3. La personne suivante est désignée Gérant de Classe B de la Société pour une durée indéterminée:
 - ALM Luxembourg Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en cours d'immatriculation au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
4. Les personnes suivantes sont désignées Gérants de Classe C de la Société pour une durée indéterminée:
 - Manacor Luxembourg S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B9098;
 - M. Martinus C.J Weijermans, né le 26 août 1970 à s'Gravenhage, Pays-Bas résidant professionnellement 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

Evaluation des frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à EUR 1.200.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.Mullmaier, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 décembre 2009. Relation: EAC/2009/14850. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 7 décembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009154564/634.

(090187509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Santa Clara S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 109.130.

—
EXTRAIT

Le commissaire aux comptes, Monsieur Pierre Schmit, a démissionné avec effet immédiat et le siège social auprès de International Corporate Activities, Intercorp S.A., 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Pour extrait conforme

INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES, INTERCORP S.A.

Signature

Référence de publication: 2009154503/14.

(090187169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Inncona S.à r.l. & Cie. Deux cent trentième (230) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 149.587.

Gesellschafterbeschluss über die Gesellschafterversammlung der Gesellschaft in den Büroräumen der EKIAM Management S. à r. l., 16, Rue de l'église, L-6720 Grevenmacher

nach Art. 16 des Gesellschaftsvertrages ist die Inncona Management S. à r. l. allein zuständig für die Aufnahme neuer Gesellschafter in die Gesellschaft. Dies vorausgeschickt halten die alleinvertretungsberechtigten Geschäftsführer Inncona Management S. à r. l., Herr Karl Rauchel, geschäftsansässig 5, Baachergaas, L-5444 Schengen,

eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter B 128812,
- nachstehend "Commandité INNCONA" oder „INNCONA" genannt -
und der

EKIAM Management S. à r. l., Herr Wolfgang Albus, geschäftsansässig 16, Rue d'église, L-6720 Grevenmacher,
eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter B 135627,

EKIAM handelt zugleich für den alleinigen Kommanditisten, Herrn Siegmund Bergner, St.-Gangloff-Strasse 2, D-07629 Reichenbach, aufgrund der EKIAM vorliegenden Vollmacht.

nachstehend auch "Commandité EKIAM" oder „EKIAM" genannt-

unter Verzicht auf sämtliche Form- und Fristvorschriften eine Gesellschafterversammlung für oben näher bezeichnete Gesellschaft ab und beschließen wie folgt:

1. Die EKIAM Management S. à r. l. wird mit Zustimmung der INNCONA mit Wirkung vom heutigen Tage als weitere persönlich haftende Komplementärin (Commandité) in die Kommanditgesellschaft der Inncona S. à r. l. & Cie. Deux cent trentième (230.) S.e.c.s. aufgenommen. EKIAM übernimmt ab diesem Datum als geschäftsführende Gesellschafterin die persönliche Haftung und die Vertretung der Kommanditgesellschaft (S.e.c.s.).

2. Die EKIAM ist ausschließlich zur alleinigen Geschäftsführung und Vertretung der Gesellschaft berechtigt; die INNCONA verzichtet auf das ihr nach Art. 4 Abs. 1 des Gesellschaftsvertrages zustehende Recht zur alleinigen Geschäftsführung und Vertretung der Gesellschaft.

3. INNCONA stellt die EKIAM im Innenverhältnis von der Haftung für Verbindlichkeiten der Inncona S. à r. l. & Cie. Deux cent trentième (230.) S.e.c.s. die bis zum 14.10.2009 im Außenverhältnis zu den jeweiligen Gläubigern wirksam entstanden sind, frei.

4. Die persönlich haftenden Gesellschafter stimmen dem vom alleinigen Kommanditisten getroffenen Beschluss zu, den Namen der Gesellschaft zu ändern.

Es werden keine weiteren Beschlüsse gefasst.

Grevenmacher, 15. Oktober 2009.

INNCONA Management S. à r. l. / EKIAM Management S. à r. l.

Karl Rauchel / Wolfgang Albus

Référence de publication: 2009154519/38.

(090186942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Monmirin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.743.

Il résulte de la décision de l'actionnaire unique en date du 13 novembre 2009 de la société Monmirin S.A. que l'actionnaire unique a pris la décision suivante:

1. Le siège de la société est transféré du 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à partir du 13 novembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Monmirin S.A.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Domiciliation Agent

Signatures

Référence de publication: 2009154500/16.

(090186780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Inncona S.à r.l. & Cie. Quatre-vingt-troisième (83) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 149.585.

Gesellschafterbeschluss über die Gesellschafterversammlung der Gesellschaft in den Büroräumen der EKIAM Management S. à r. l., 16, Rue de l'église, L-6720 Grevenmacher

nach Art. 16 des Gesellschaftsvertrages ist die Inncona Management S. à r. l. allein zuständig für die Aufnahme neuer Gesellschafter in die Gesellschaft. Dies vorausgeschickt halten die alleinvertretungsberechtigten Geschäftsführer

Inncona Management S. à r. l., Herr Karl Rauchel, geschäftsansässig 5, Baachergaas, L-5444 Schengen,
eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter B 128812,

- nachstehend "Commandité INNCONA" oder „INNCONA" genannt -

und der

EKIAM Management S. à r. l., Herr Wolfgang Albus, geschäftsansässig 16, Rue d l'église, L-6720 Grevenmacher, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter B 135627,

EKIAM handelt zugleich für den alleinigen Kommanditisten, Frau Dr. Gabriele Tischler-Quallich, Waldäcker Str. 14/1, D-71679 Asperg, aufgrund der EKIAM vorliegenden Vollmacht.

nachstehend auch "Commandité EKIAM" oder „EKIAM" genannt -

unter Verzicht auf sämtliche Form- und Fristvorschriften eine Gesellschafterversammlung für oben näher bezeichnete Gesellschaft ab und beschließen wie folgt:

1. Die EKIAM Management S. à r. l. wird mit Zustimmung der INNCONA mit Wirkung vom heutigen Tage als weitere persönlich haftende Komplementärin (Commandité) in die Kommanditgesellschaft der Inncon S. à r. l. & Cie. Quatre-vingt-troisième (83.) S.e.c.s. aufgenommen. EKIAM übernimmt ab diesem Datum als geschäftsführende Gesellschafterin die persönliche Haftung und die Vertretung der Kommanditgesellschaft (S.e.c.s.).

2. Die EKIAM ist ausschließlich zur alleinigen Geschäftsführung und Vertretung der Gesellschaft berechtigt; die INNCONA verzichtet auf das ihr nach Art. 4 Abs. 1 des Gesellschaftsvertrages zustehende Recht zur alleinigen Geschäftsführung und Vertretung der Gesellschaft.

3. INNCONA stellt die EKIAM im Innenverhältnis von der Haftung für Verbindlichkeiten der Inncon S. à r. l. & Cie. Quatre-vingt-troisième (83.) S.e.c.s. die bis zum 14.10.2009 im Außenverhältnis zu den jeweiligen Gläubigern wirksam entstanden sind, frei.

4. Die persönlich haftenden Gesellschafter stimmen dem vom alleinigen Kommanditisten getroffenen Beschluss zu, den Namen der Gesellschaft zu ändern.

Es werden keine weiteren Beschlüsse gefasst.

Grevenmacher, 15. Oktober 2009.

INNCONA Management S. à r. l. / EKIAM Management S. à r. l.

Karl Rauchel / Wolfgang Albus

Référence de publication: 2009154516/38.

(090186921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

SCI Hennico-Lux, Société Civile Immobilière.

Siège social: Mersch,

R.C.S. Luxembourg E 1.683.

DISSOLUTION

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 30 novembre 2009, enregistré à Grevenmacher, en date du 02 décembre 2009, Relation GRE/2009/4428

- que la dissolution anticipée de la société à responsabilité limitée "SCI HENNICO-LUX", avec siège social à Mersch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro E 1683, a été prononcée par les associés de la société avec effet immédiat,

- que les livres et documents sociaux sont conservés pendant la durée de cinq années à l'ancien siège de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 04 décembre 2009.

Me Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2009154479/16.

(090186472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

den Cent Buttek, association sans but lucratif, Association sans but lucratif.

Siège social: L-3233 Bettembourg, 29, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg F 7.896.

Il a été procédé à la modification des statuts comme suit:

Art. 2. Le siège social est établi à Bettembourg.

Art. 25. Il est procédé aux modifications des statuts et à la dissolution de l'association conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations.

En cas de dissolution, l'actif restant après acquittement du passif sera affecté à l'office social de la commune de Bettembourg.

En cas de dissolution judiciaire de l'association conformément à l'article 18 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations, la décision sur l'affectation de l'actif net après acquittement du passif appartient à l'assemblée générale à convoquer par le ou les liquidateurs.

Référence de publication: 2009154474/16.

(090186785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Inncona S.à r.l. & Cie. Quatre-vingt et unième (81) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 149.583.

Gesellschafterbeschluss über die Gesellschafterversammlung der Gesellschaft in den Büroräumen der EKIAM Management S.à r.l., 16, rue de l'Eglise, L-6720 Grevenmacher

Nach Art. 16 des Gesellschaftsvertrages ist die Inncona Management S. à r. l. allein zuständig für die Aufnahme neuer Gesellschafter in die Gesellschaft. Dies vorausgeschickt halten die alleinvertretungsberechtigten Geschäftsführer

Inncona Management S. à r. l., Herr Karl Rauchel, geschäftsansässig 5, Baachergaas, L-5444 Schengen,

eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter B 128812,

- nachstehend "Commandité INNCONA" oder „INNCONA" genannt -

und der

EKIAM Management S. à r. l., Herr Woifgang Albus, geschäftsansässig 16, Rue d l'église, L-6720 Grevenmacher,

eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter B 135627,

EKIAM handelt zugleich für den alleinigen Kommanditisten, Herrn Dr. Harald Tischler, Waldäcker Str. 14/1, D-71679 Asperg, aufgrund der EKIAM vorliegenden Vollmacht.

nachstehend auch „Commandite EKIAM" oder „EKIAM" genannt -

unter Verzicht auf sämtliche Form- und Fristvorschriften eine Gesellschafterversammlung für oben näher bezeichnete Gesellschaft ab und beschließen wie folgt:

1. Die EKIAM Management S. à r. l. wird mit Zustimmung der INNCONA mit Wirkung vom heutigen Tage als weitere persönlich haftende Komplementärin (Commandité) in die Kommanditgesellschaft der Inncona S. à r. l. & Cie. Quatre-vingt et unième (81.) S.e.c.s. aufgenommen. EKIAM übernimmt ab diesem Datum als geschäftsführende Gesellschafterin die persönliche Haftung und die Vertretung der Kommanditgesellschaft (S.e.c.s.).

2. Die EKIAM ist ausschließlich zur alleinigen Geschäftsführung und Vertretung der Gesellschaft berechtigt; die INNCONA verzichtet auf das ihr nach Art. 4 Abs. 1 des Gesellschaftsvertrages zustehende Recht zur alleinigen Geschäftsführung und Vertretung der Gesellschaft.

3. INNCONA stellt die EKIAM im Innenverhältnis von der Haftung für Verbindlichkeiten der Inncona S. à r. l. & Cie. Quatre-vingt et unième (81.) S.e.c.s. die bis zum 14.10.2009 im Außenverhältnis zu den jeweiligen Gläubigern wirksam entstanden sind, frei.

4. Die persönlich haftenden Gesellschafter stimmen dem vom alleinigen Kommanditisten getroffenen Beschluss zu, den Namen der Gesellschaft zu ändern.

Es werden keine weiteren Beschlüsse gefasst.

Grevenmacher, 15. Oktober 2009.

INNCONA Management S. à r. l. / EKIAM Management S. à r. l.

Karl Rauchel / Wolfgang Albus

Référence de publication: 2009154475/38.

(090186905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Inncona S.à r.l. & Cie. Quatre-vingt-quatrième (84) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 149.586.

Gesellschafterbeschluss über die Gesellschafterversammlung der Gesellschaft in den Büroräumen der EKIAM Management S. à r.l., 16, Rue de l'Eglise, L-6720 Grevenmacher

nach Art. 16 des Gesellschaftsvertrages ist die Inncona Management S. à r. l. allein zuständig für die Aufnahme neuer Gesellschafter in die Gesellschaft. Dies vorausgeschickt halten die alleinvertretungsberechtigten Geschäftsführer

Inncona Management S. à r. l., Herr Karl Rauchel, geschäftsansässig 5, Baachergaas, L-5444 Schengen,

eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter B 128812,

- nachstehend "Commandité INNCONA" oder „INNCONA" genannt -

und der

EKIAM Management S. à r. l., Herr Wolfgang Albus, geschäftsansässig 16, Rue d l'église, L-6720 Grevenmacher,

eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter B 135627,

EKIAM handelt zugleich für den alleinigen Kommanditisten, Frau Dr. Gabriele Tischler-Quallich, Waldäcker Str. 14/1, D-71679 Asperg, aufgrund der EKIAM vorliegenden Vollmacht.

nachstehend auch "Commandité EKIAM" oder „EKIAM" genannt-

unter Verzicht auf sämtliche Form- und Fristvorschriften eine Gesellschafterversammlung für oben näher bezeichnete Gesellschaft ab und beschließen wie folgt:

1. Die EKIAM Management S. à r. l. wird mit Zustimmung der INNCONA mit Wirkung vom heutigen Tage als weitere persönlich haftende Komplementärin (Commandité) in die Kommanditgesellschaft der Innconca S. à r. l. & Cie. Quatre-vingt-quatrième (84.) S.e.c.s aufgenommen. EKIAM übernimmt ab diesem Datum als geschäftsführende Gesellschafterin die persönliche Haftung und die Vertretung der Kommanditgesellschaft (S.e.c.s.).

2. Die EKIAM ist ausschließlich zur alleinigen Geschäftsführung und Vertretung der Gesellschaft berechtigt; die INNCONA verzichtet auf das ihr nach Art. 4 Abs. 1 des Gesellschaftsvertrages zustehende Recht zur alleinigen Geschäftsführung und Vertretung der Gesellschaft.

3. INNCONA stellt die EKIAM im Innenverhältnis von der Haftung für Verbindlichkeiten der Innconca S. à r. l. & Cie. Quatre-vingt-quatrième (84.) S.e.c.s die bis zum 14.10.2009 im Außenverhältnis zu den jeweiligen Gläubigern wirksam entstanden sind, frei.

4. Die persönlich haftenden Gesellschafter stimmen dem vom alleinigen Kommanditisten getroffenen Beschluss zu, den Namen der Gesellschaft zu ändern.

Es werden keine weiteren Beschlüsse gefasst.

Grevenmacher, 15. Oktober 2009.

INNCONA Management S. à r. l. / EKIAM Management S. à r. l.

Karl Rauchel / Wolfgang Albus

Référence de publication: 2009154518/38.

(090186935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Nise Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 110.961.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires sur l'exercice 2008 en date du 11 août 2009

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes comme suit:

Fiduplan S.A., L-1635 Luxembourg, 87, allée Leopold Goebel, RCS B-44.563

Le mandat du commissaire aux comptes vient à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de Nise Investments SA

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2009154447/16.

(090187082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Collis S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 118.020.

EXTRAIT

En date du 2 décembre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

121230

Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2009154442/16.

(090187256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Inncona S.à r.l. & Cie. Deux cent trente et unième (231) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 149.588.

Gesellschafterbeschluss über die Gesellschafterversammlung der Gesellschaft in den Büroräumen der EKIAM Management S. à r. l., 16, Rue de l'église, L-6720 Grevenmacher

nach Art. 16 des Gesellschaftsvertrages ist die Inncona Management S. à r. l. allein zuständig für die Aufnahme neuer Gesellschafter in die Gesellschaft. Dies vorausgeschickt halten die alleinvertretungsberechtigten Geschäftsführer

Inncona Management S. à r. l., Herr Karl Rauchel, geschäftsansässig 5, Baachergaas, L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter B 128812,

- nachstehend "Commandité INNCONA" oder „INNCONA" genannt -

und der

EKIAM Management S. à r. l., Herr Wolfgang Albus, geschäftsansässig 16, Rue d l'église, L-6720 Grevenmacher, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter B 135627,

EKIAM handelt zugleich für den alleinigen Kommanditisten, Herrn Siegmund Bergner, St.-Gangloff-Strasse 2, D-07629 Reichenbach, aufgrund der EKIAM vorliegenden Vollmacht.

nachstehend auch "Commandité EKIAM" oder „EKIAM" genannt -

unter Verzicht auf sämtliche Form- und Fristvorschriften eine Gesellschafterversammlung für oben näher bezeichnete Gesellschaft ab und beschließen wie folgt:

1. Die EKIAM Management S. à r. l. wird mit Zustimmung der INNCONA mit Wirkung vom heutigen Tage als weitere persönlich haftende Komplementärin (Commandité) in die Kommanditgesellschaft der Inncona S. à r. l. & Cie. Deux cent trente et unième (231.) S.e.c.s. aufgenommen. EKIAM übernimmt ab diesem Datum als geschäftsführende Gesellschafterin die persönliche Haftung und die Vertretung der Kommanditgesellschaft (S.e.c.s.).

2. Die EKIAM ist ausschließlich zur alleinigen Geschäftsführung und Vertretung der Gesellschaft berechtigt; die INNCONA verzichtet auf das ihr nach Art. 4 Abs. 1 des Gesellschaftsvertrages zustehende Recht zur alleinigen Geschäftsführung und Vertretung der Gesellschaft.

3. INNCONA stellt die EKIAM im Innenverhältnis von der Haftung für Verbindlichkeiten der Inncona S. à r. l. & Cie. Deux cent trente et unième (231.) S.e.c.s. die bis zum 14.10.2009 im Außenverhältnis zu den jeweiligen Gläubigern wirksam entstanden sind, frei.

4. Die persönlich haftenden Gesellschafter stimmen dem vom alleinigen Kommanditisten getroffenen Beschluss zu, den Namen der Gesellschaft zu ändern.

Es werden keine weiteren Beschlüsse gefasst.

Grevenmacher, 15. Oktober 2009.

INNCONA Management S. à r. l. / EKIAM Management S. à r. l.

Karl Rauchel / Wolfgang Albus

Référence de publication: 2009154520/38.

(090186947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

La Nouvelle Caravelle, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8081 Bertrange, route de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 111.929.

L'an deux mille neuf, le premier juin

ont comparu

1.- Monsieur Pétremant Jacques, retraité, né à Rouvrois sur Othain (France) le 18 janvier 1932, demeurant à L - 8055 - Bertrange, 132 rue de Dippach, prénommé, détenant 12 parts sociales,

2 - Madame Körbes Gertrud, retraitée, née à Laufeld (Allemagne) le 31 mai 1941, demeurant à L -8055 - Bertrange, 132 rue de Dippach, prénommé, détenant 12 parts sociales,

3. - Monsieur Blum Ernest, commerçant, né à Pétange le 8 décembre 1969, demeurant 28, rue Jean Jaurès à L- 3597 - Dudelange, détenant 26 parts sociales,

4.- Monsieur Ivandro Lima, cuisinier, né à Seixas (Portugal), le 20 août 1968, demeurant à F 57840 Rochonvillers, 3, lotissement la Forêt, détenant 44 parts sociales

5.- Madame Körbes Jutta, commerçante, née à Wittlich (Allemagne) le 1^{er} juin 1965, demeurant à L -3445 - Dudelange, 9, rue Eugène Conrad, détenant 31 parts sociales

Ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Pétrement Jacques déclare céder et transporter par les présentes, sous les garanties ordinaires et de droit à

- Monsieur Ivandro Lima, cuisinier, né à Seixas (Portugal), le 20 août 1968, demeurant à F 57840 Rochonvillers, 3, lotissement la Forêt, qui accepte 12 parts sociales lui appartenant dans la société

La cession qui précède est faite moyennant le prix de 1€(un euros)

Madame KORBES Gertrud, déclare céder et transporter par les présentes, sous les garanties ordinaires et de droit à

- Monsieur Ernest Blum, commerçant, né à Pétange le 8 décembre 1969, demeurant 28, rue Jean Jaurès à L- 3597 - Dudelange, qui accepte 12 parts sociales lui appartenant dans la société

La cession qui précède est faite moyennant le prix de 1€(un euros)

Deuxième résolution

Suite à cette cession de parts qui précède, celles-ci ont été souscrites comme suit:

1. Madame Körbes Jutta préqualifiée	31 parts
2. Monsieur Blum Ernest, préqualifié	38 parts
3. Monsieur Lima Ivandro, préqualifié	56 parts
Total; cent vingt cinq parts	125 parts

Troisième et dernière résolution

Les associés ont pris unanimement la décision de transférer le siège social à l'adresse L - 8077 - BERTRANGE - Résidence Schall, route de Mamer

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, par leur nom, prénom usuel et demeure, ils ont tous signé la présente

Fait et signé, en trois exemplaires, à Bertrange, le 1^{er} juin 2009.

Mr. Pétrémant J / Mme Körbes G. / Mme.
Körbes J / M. Lima I. / M. Blum E.

Référence de publication: 2009154512/43.

(090187213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Voyages Emile WEBER s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5411 Canach, 15, rue d'Oetrange.

R.C.S. Luxembourg B 16.639.

—
RECTIFICATIF

La société à responsabilité limitée Voyages Emile WEBER S.à r.l. est sise au 15, rue d'Oetrange et non rue d'Oestrang. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Référence de publication: 2009154482/11.

(090186914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Lellinv Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 58.621.

Il résulte du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 17 novembre 2009 que:

- Maître Victor Elvinger, Maître Catherine Dessoy et Maître Serge Marx ont démissionné de leur mandat d'administrateurs avec effet au 17 novembre 2009;

- La société Coral Management Company Trading Limited a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 17 novembre 2009.

L'assemblée décide d'élire aux fonctions d'Administrateurs, avec effet au 17 novembre 2009, en remplacement des trois Administrateurs démissionnaires jusqu'à la prochaine assemblée d'approbation des comptes au 31 décembre 2009:

- Monsieur Joseph Winandy, né le 16.02.1946 à Ettelbrück (Luxembourg), domicilié à L-5960 Itzig, 92, rue de l'Horizon;

- Monsieur Koen Lozie, né le 24.06.1965 à Deinze (Belgique), domicilié à L-8356 Garnich, 18, rue des Sacrifiés;

La société Cosafin S.A. avec siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RSCL B 70.588, représentée par Monsieur Jacques Bordet, son représentant permanent, domicilié à L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

L'assemblée décide d'élire aux fonctions de commissaire aux comptes, avec effet au 17 novembre 2009, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire jusqu'à la prochaine assemblée d'approbation des comptes au 31 décembre 2009:

- La société V.O. Consulting Lux. S.A., domiciliée à L-4963 Clemency, 8, rue Haute, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCSL B 61.459.

Le siège social de la société est transféré à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve avec effet au 17 novembre 2009.

Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009154505/30.

(090187209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Inncona S.à r.l. & Cie. Quatre-vingt-quatrième (84) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 149.586.

Unter Verzicht auf sämtliche Form- und Fristvorschriften wurde eine Gesellschafterversammlung im schriftlichen Umlaufverfahren abgehalten und Folgendes beschlossen:

Art. 3. des Gesellschaftervertrages wird wie folgt geändert:

Die alleinige Kommanditistin Frau Dr. Gabriele Tischler-Quallich scheidet zum 15. Oktober 2009 aus der Gesellschaft aus.

Mit Wirkung zum 16. Oktober 2009 tritt

Herr Wolfgang Albus

Geb.13.06.1944 /Geb. Ort Oberhausen

Beruf: Dipl. -Kaufmann

Ulmenweg 5, D-27607 Langen

in die Gesellschaft ein.

Der Kommanditeil in Höhe von 175.000,00 € wird auf Herrn Wolfgang Albus übertragen.

Das Protokoll wird genehmigt und wie folgt eigenhändig unterzeichnet:

Grevenmacher, 15.10.2009.

EKIAM Management S.à r.l. / Dr. Gabriele Tischler-Quallich / Wolfgang Albus

Wolfgang Albus / - / -

Geschäftsführer/Kommanditistin (ausscheidend) / Kommanditist (eintretend)

Référence de publication: 2009154517/24.

(090186935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Franklin Templeton Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.177.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui a été tenue à Luxembourg le 30 novembre 2009, que:

1) Les mandats d'administrateurs de

- L'Honorable Nicholas F. Brady, directeur de société, 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

- Trevor Trefgarne, directeur de société, 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

- Monsieur le Duc d'Abercorn KG James Hamilton, directeur de société, 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

- Dr J.B. Mark Mobius, directeur de société, 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

- Gregory E. Johnson, directeur de société, 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

- Vijay C Advani, directeur de société, 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- Mark G. Holowesko, directeur de société, 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- Gregory E. McGowan, directeur de société, 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- Richard Frank, directeur de société, 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- Geoffrey A. Langlands, directeur de société, 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- David E. Smart directeur de société, 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et,
- James Hung directeur de société, 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

ont été renouvelés pour une période expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010 et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus;

2) La société PricewaterhouseCoopers S.à r.l. a été renommée réviser d'entreprises pour une période d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010 et jusqu'à ce que son successeur soit élu.

Pour Franklin Templeton Investment Funds

Signature

Référence de publication: 2009154477/29.

(090187170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Black Lion Beverages Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.513.025,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.100.

Transfert de parts

Il résulte d'un transfert de parts intervenu le 6 novembre 2009 que le capital social de la Société se répartit, à partir de cette date, comme suit:

Blackstone Capital Partners (Cayman) IV-A L.P.	403 parts sociales de catégorie A
Lion Capital Fund I, L.P.	9.255 parts sociales de catégorie A 1 part sociale de catégorie B
Quantus Invest Scottish Partnership	117 parts sociales de catégorie A 4.069 parts sociales de catégorie B
Blackstone Family Investment Partnership (Cayman) IV.-A L.P.	1.141 parts sociales de catégorie A
Blackstone Capital Partners (Cayman) IV L.P.	25.522 parts sociales de catégorie A 1 part sociale de catégorie B
Blackstone Participation Partnership (Cayman) IV L.P.	81 parts sociales de catégorie A
Lion Capital Fund I A, L.P.	990 parts sociales de catégorie A
Lion Capital Fund I B, L.P.	979 parts sociales de catégorie A
Iridium Investments Two Limited	34 parts sociales de catégorie A 1.146 parts sociales de catégorie B
Lion Capital Fund I C, L.P.	39 parts sociales de catégorie A
Lion Capital Fund I SBS, L.P.	48 parts sociales de catégorie A
Lion/Orangina Equity Partners, L.P.	5.882 parts sociales de catégorie A
Lion/Orangina Coinvestors, L.P.	7.692 parts sociales de catégorie A
Olivier PICARD	2 parts sociales de catégorie A 68 parts sociales de catégorie B
Ives DEPOORTERE	2 parts sociales de catégorie A 73 parts sociales de catégorie B
Luis BACH TERRICABRAS	4 parts sociales de catégorie A 126 parts sociales de catégorie B
Patrick MISPOLET	4 parts sociales de catégorie A 110 parts sociales de catégorie B
César SÁNCHEZ MORAL	4 parts sociales de catégorie A 117 parts sociales de catégorie B
Kevin PRATT	2 parts sociales de catégorie A 54 parts sociales de catégorie B
Matthieu MAILLOT	4 parts sociales de catégorie A 101 parts sociales de catégorie B

Vincent ROBERT	1 part sociale de catégorie A
	21 parts sociales de catégorie B
Jaume MUSSONS FREIXAS	1 part sociale de catégorie A
	15 parts sociales de catégorie B
Maria SOCORRO TREJO JARAIZ	15 parts sociales de catégorie B
Hugues PIETRINI	12 parts sociales de catégorie B
Lion/Orangina Coinvestor II L.P.	2.262 parts sociales de catégorie A
Andreu SOPENA ZAMARREÑO	3 parts sociales de catégorie B
Jérôme WATTINE	10 parts sociales de catégorie B
Christophe MÉREL	10 parts sociales de catégorie B
Tim BUSBY	10 parts sociales de catégorie B
Jose-Luis ACITORES VILLAZÁN	10 parts sociales de catégorie B
Humberto MONTOYA BORJA	10 parts sociales de catégorie B
Jorge SESERAS ESPINET	10 parts sociales de catégorie B
Bertrand DELMAS	9 parts sociales de catégorie B
Juan-Carlos CANTERO RODRÍGUEZ	10 parts sociales de catégorie B
Louis-François GOMBERT	9 parts sociales de catégorie B
Sylvain POËT	10 parts sociales de catégorie B
Diego DE BLAS BRAVO	3 parts sociales de catégorie B
Jaap MATTHIJSEN	10 parts sociales de catégorie B
Carmen FROWEIN LOPÉZ DE ARENOSA	5 parts sociales de catégorie B
Annie GREGOIRE	4 parts sociales de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Black Lion Beverages Luxembourg

Référence de publication: 2009154424/67.

(090186788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Solidal Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8370 Hobscheid, 6A, rue de Kreuzerbuch.

R.C.S. Luxembourg B 32.243.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 24 novembre 2009 que:

- L'assemblée a nommé au poste d'administrateur en remplacement de M. Albert Afalo, administrateur démissionnaire:

Monsieur Jorge PINTO, administrateur de sociétés, demeurant à Rua de Futebol, Club Oliveira do Douro 282 - 1^{er} esq - 4430-420 Villa Nova de Gaia (Portugal), né le 30 avril 1961 à Paranhos - Porto.

Son mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 03 décembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 25 novembre 2009 que:

Monsieur Pierre-Philippe van Innis, né le 20 novembre 1963 à Uccie, demeurant au 13, rue Jean-Pierre Beicht, L-1226 Luxembourg a été nommé au poste d'administrateur-délégué et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 03 décembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 27 novembre 2009 que:

- L'assemblée a nommé au poste de commissaire aux comptes en date du 29 janvier 2009 en remplacement de Mont-brun Révision Sàrl, commissaire aux comptes démissionnaire:

M. Carmelo BARDARE, né le 16 novembre 1964 à Wanfercée-Baulet (Belgique), demeurant 6A, rue de Kreuzerbuch, L-8370 Hobscheid.

Son mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

121235

Luxembourg, le 03 décembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2009154431/30.

(090187072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Solidal Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8370 Hobscheid, 6A, rue de Kreuzerbuch.

R.C.S. Luxembourg B 87.539.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 27 novembre 2009 que:

L'assemblée a nommé au poste de commissaire aux comptes avec effet au 29 janvier 2009 en remplacement de Mont-brun Révision Sàrl, commissaire aux comptes démissionnaire:

M. Carmelo BARDARE, né le 16 novembre 1964 à Wanfercée-Baulet (Belgique), demeurant au 6A, rue de Kreuzerbuch, L-8370 Hobscheid.

Son mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 07 décembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2009154432/17.

(090187123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

LaSalle UK Ventures Property 7, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 357.900,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.330.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 19 novembre 2009 que:

- Madame Stéphanie Duval a démissionné de ses fonctions de gérante de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2009.
- A été nommé aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2009 et ce pour une durée indéterminée:

* Monsieur Christophe Printz, directeur administratif et financier, résidant professionnellement au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009154413/19.

(090187237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Actalis S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 95.969.

—
Le bilan et l'annexe au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009154417/10.

(090186635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

PHM Topco 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 934.080,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 147.875.

En date du 2 décembre 2009 Monsieur Alasdair LOCKE, associé de la Société, a cédé l'entièreté de ses parts sociales de la manière suivante.

À Turbo Cayman Holdings Limited, ayant son siège social au c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands

Parts sociales de Classe A	529,178
Parts sociales de Classe B	529,178
Parts sociales de Classe C	529,178
Parts sociales de Classe D	529,178
Parts sociales de Classe E	529,178
Parts sociales de Classe F s	529,178
Parts sociales de Classe G	529,178
Parts sociales de Classe H	529,178
Parts sociales de Classe I	529,178
Parts sociales de Classe J	529,178

A Turbo XII Cayman Holdings Limited and ayant son siège social au c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands

Parts sociales de Classe A	397,761
Parts sociales de Classe B	397,761
Parts sociales de Classe C	397,761
Parts sociales de Classe D	397,761
Parts sociales de Classe E	397,761
Parts sociales de Classe F s	397,761
Parts sociales de Classe G	397,761
Parts sociales de Classe H	397,761
Parts sociales de Classe I	397,761
Parts sociales de Classe J	397,761

A Turbo XII-A Cayman Holdings Limited ayant son siège social au c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands

Parts sociales de Classe A	7,141
Parts sociales de Classe B	7,141
Parts sociales de Classe C	7,141
Parts sociales de Classe D	7,141
Parts sociales de Classe E	7,141
Parts sociales de Classe F s	7,141
Parts sociales de Classe G	7,141
Parts sociales de Classe H	7,141
Parts sociales de Classe I	7,141
Parts sociales de Classe J	7,141

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

PHM Topco 10 S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009154411/50.

(090186874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Insight Luxco #3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.353.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 4 novembre 2009, enregistré à Luxembourg A.C., le 06 novembre 2009, LAC/2009/46756, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi:

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social, 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Pour la société

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009154499/20.

(090187037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Nicomar International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 57.094.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 22 janvier 1999 entre:

Société domiciliée: NICOMAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

RCS, Luxembourg: B 57.094

et

Domiciliaire: Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

RCS, Luxembourg: B 28.967

a pris fin avec effet au 1^{er} décembre 2009

Fait à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009154497/18.

(090186930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Berg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 97.647.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 16/11/2009 à 11 h 00

Première résolution:

L'assemblée prend acte des démissions de Monsieur Claude SCHMITZ, Monsieur Guy HORNICK et Monsieur Thierry FLEMING de leur fonction d'administrateur, et nomme, avec effet immédiat, pour la durée restant à courir des administrateurs démissionnaires:

- Mme Stéphanie Grisius, diplômée M Phll. Finance B. Sc; Economics, demeurant professionnellement à 6 rue Adolphe L-1116 Luxembourg, née le 27/05/1976 à Luxembourg;

- M. Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement à 6 rue Adolphe L-1116 Luxembourg, né le 10/02/1973 à Luxembourg;

- M. Manuel HACK, maître es sciences économiques, demeurant professionnellement à 6 rue Adolphe L-1116 Luxembourg, né le 19/06/1966;

De même l'Assemblée prend acte de la démission du Commissaire aux Comptes, la société AUDIEX SA et nomme avec effet immédiat, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, la société Audit.lu , avec siège social au 42 rue des cerises L-6113 Junglisten

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante: 6 rue Adolphe L-1116 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BERG HOLDING SA

Société générale Bank & Trust

Agent Prestataire

Signatures

Référence de publication: 2009154493/29.

(090186806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Dorgone SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.923.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société DORGONE SPF S.A. qui s'est tenue en date du 1^{er} décembre 2009.

Il a été décidé:

- de transférer le siège social du 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 4A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Extrait certifié conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2009154498/15.

(090187073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Direct Holiday S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 69.431.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 30 novembre 2009

Il résulte du dit procès-verbal:

1) Adoptant les conclusions du rapport du commissaire-vérificateur, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à BKM MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg de sa gestion de liquidateur de la société, ainsi qu'au commissaire-vérificateur FBK AUDIT S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg.

2) Tous les documents et livres comptables de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

3) L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme DIRECT HOLIDAY S.A. a définitivement cessé d'exister.

Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Pour la Société

Référence de publication: 2009154484/20.

(090186980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Emporio International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 118.589.

La soussignée, CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-Rue / Niveau 2, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente que la domiciliation respectivement l'établissement du siège de la société

EMPORIO INTERNATIONAL Sàrl
R.C. Luxembourg Section B Numéro 118.589
prend fin
le 16 octobre 2009

et que par conséquent cette société n'a plus son siège social ni ses bureaux à cette adresse à partir du jour suivant.

Le 03 novembre 2009.
CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.
Richard G.F. Turner
Expert-Comptable et Réviseur d'Entreprises agréé

Référence de publication: 2009154490/18.

(090187117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Palazzo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 63.407.

La soussignée, CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-Rue / Niveau 2, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente que la domiciliation respectivement l'établissement du siège de la société

PALAZZO LUXEMBOURG S.A.
R.C. Luxembourg Section B Numéro 63.407
prend fin
le 31 octobre 2009

et que par conséquent cette société n'a plus son siège social ni ses bureaux à cette adresse à partir du jour suivant.

Le 18 novembre 2009.
CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.
Richard G.F. Turner
Expert-Comptable et Réviseur d'Entreprises agréé

Référence de publication: 2009154491/18.

(090187122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Actimago Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

R.C.S. Luxembourg B 100.382.

La soussignée, CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-Rue / Niveau 2, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente que la domiciliation respectivement l'établissement du siège de la société

ACTIMAGO INVESTHOLDING Sàrl
R.C. Luxembourg Section B Numéro 100.382
prend fin
le 16 octobre 2009

et que par conséquent cette société n'a plus son siège social ni ses bureaux à cette adresse à partir du jour suivant.

Le 03 novembre 2009.
CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.
Richard G.F. Turner
Expert-Comptable et Réviseur d'Entreprises agréé

Référence de publication: 2009154489/18.

(090187114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Crux S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 67.659.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 18 novembre 1998 entre:

Société domiciliée: CRUX S.A., Société Anonyme
5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
RCS, Luxembourg: B 67.659

et

Domiciliaire: Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., Société Anonyme
5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
RCS, Luxembourg: B 28.967

a pris fin avec effet au 1^{er} décembre 2009

Fait à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009154495/18.

(090186925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Elara S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 109.593.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 14 juin 2005 entre:

Société domiciliée: ELARA S.A., Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

RCS, Luxembourg: B.109 593

et

Domiciliaire: Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

RCS, Luxembourg: B 28.967

a pris fin avec effet au 1^{er} décembre 2009

Fait à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009154496/18.

(090186920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Opera Masters Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 115.891.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 1^{er} décembre 2009

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission d'Eddy DOME de son poste de gérant de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2009.

Troisième résolution

L'Associé Unique nomme Robert BRIMEYER, né le 3 Mai 1972 à Luxembourg (LUXEMBOURG), résidant professionnellement au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg au poste de gérant de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2009.

Pour extrait

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009154466/18.

(090186951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

EMDI Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8310 Capellen, 1J, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 22.669.

Constituée par acte passée pardevant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 mars 1985, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C no. 111 du 19 avril 1985,

modifiée par acte passé pardevant Maître Gérard lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 3 octobre 1988, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C no. 3 du 5 janvier 1989, modifiée par acte passé pardevant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 25 mars 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et associations C no. 266 du 8 juillet 1994, modifiée par acte passé pardevant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 décembre 1997, publié au Mémorial, recueil Spécial des Sociétés et Associations C no. 233 du avril 1998, modifié par acte passé devant le même notaire en date du 25 octobre 1999, publié au Mémorial, recueil Spécial des Sociétés et Associations C no. 994 du 24 décembre 1999.

Assemblée Générale Ordinaire du 16 novembre 2009

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société EMDI EUROPE S.A., tenue en date du seize novembre 2009, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1- Renouvellement des mandats d'administrateurs pour une durée de six ans jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015 de:

- Monsieur Milerengam Doraiswamy Venkataraman, demeurant L-8310 Capellen, 1J, route d'Arlon;
- Madame Geetha Venkataraman, demeurant L-8310 Capellen, 1 J, route d'Arlon;
- Monsieur Varadarajan Mayilengam Venkataraman, demeurant L-8310 Capellen, 1J, route d'Arlon.

2- Prorogation du mandat de Fiduciaire Fibetrust, ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}, au poste de commissaire aux comptes pour une durée supplémentaire de 6 ans (jusqu'en 2015).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Emdi Europe S.A.

Signature

Référence de publication: 2009154467/30.

(090187096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Inncona S.à r.l. & Cie. Quatre-vingt-deuxième (82) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 149.584.

Unter Verzicht auf sämtliche Form- und Fristvorschriften wurde eine Gesellschafterversammlung im schriftlichen Umlaufverfahren abgehalten und Folgendes beschlossen:

Art. 3. des Gesellschaftsvertrages wird wie folgt geändert:

Die alleinige Kommanditistin Frau Dr. Gabriele Tischler-Quallich scheidet zum 15. Oktober 2009 aus der Gesellschaft aus.

Mit Wirkung zum 16. Oktober 2009 tritt

Herr Wolfgang Albus

Geb. 13.06.1944/ Geb. Ort Oberhausen

Beruf: Dipl.-Kaufmann

Ulmenweg 5, D-27607 Langen

in die Gesellschaft ein.

Der Kommanditeil in Höhe von 175.000,00 € wird auf Herrn Wolfgang Albus übertragen.

Das Protokoll wird genehmigt und wie folgt eigenhändig unterzeichnet:

Grevenmacher, 15.10. 2009.

EKIAM Management S. à r. l. / Dr. Gabriele Tischler-Quallich / Wolfgang Albus

Wolfgang Albus / - / -

Geschäftsführer / Kommanditistin (ausscheidend) / Kommanditist (eintretend)

Référence de publication: 2009154476/24.

(090186913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Prinvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 58.624.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 17 novembre 2009 que:

- Maître Victor Elvinger, Maître Catherine Dessoy et Maître Serge Marx ont démissionné de leur mandat d'administrateurs avec effet au 17 novembre 2009;

- La société Coral Management Company Trading Limited a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 17 novembre 2009.

L'assemblée décide d'élire aux fonctions d'Administrateurs, avec effet au 17 novembre 2009, en remplacement des trois Administrateurs démissionnaires jusqu'à la prochaine assemblée d'approbation des comptes au 31 décembre 2009:

- Monsieur Joseph Winandy, né le 16.02.1946 à Ettelbrück (Luxembourg), domicilié à L-5960 Itzig, 92, rue de l'Horizon;
- Monsieur Koen Lozie, né le 24.06.1965 à Deinze (Belgique), domicilié à L-8356 Garnich, 18, rue des Sacrifiés;

- La société Cosafin S.A. avec siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RSCL B 70.588, représentée par Monsieur Jacques Bordet, son représentant permanent, domicilié à L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

L'assemblée décide d'élire aux fonctions de commissaire aux comptes, avec effet au 17 novembre 2009, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire jusqu'à la prochaine assemblée d'approbation des comptes au 31 décembre 2009:

- La société V.O. Consulting Lux. S.A., domiciliée à L-4963 Clemency, 8, rue Haute, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCSL B 61.459.

Le siège social de la société est transféré à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve avec effet au 17 novembre 2009.

Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009154504/30.

(090187201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Mikro Kapital, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 137.073.

Transfert de parts

Entre

1. Monsieur Angelo SARTONI

Avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Né le 25 juin 1976 à Rimini, Numéro de passeport Y203263

Le cédant

&

2. Monsieur Giorgio PAROLA

Avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Né le 16 mai 1981 à Napoli, Numéro de passeport AA2000254

Le cessionnaire.

Le cédant a cédé au cessionnaire qui a accepté 5 parts du capital de la société "MIKRO KAPITAL" Sàrl, enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 137.073, équivalent à la somme de deux mille cinq cents euros (2.500,00 EUR).

Avec effet au 4 novembre 2009.

Le prix a été réglé entre parties.

Le cédant / Le cessionnaire

Référence de publication: 2009154438/24.

(090187230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Jubelade S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 60.131.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 26 novembre 2009

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014:

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg, Président:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Référence de publication: 2009154434/21.

(090187159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Locaso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 62.329.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 15 janvier 2007

Démission des administrateurs et de l'administrateur-délégué

- Monsieur Jean-Luc MOHR Administrateur délégué

- CA CONSULTING INTERNATIONAL SA

- Monsieur Dominique DELABY

Nomination d'un administrateur unique

- CA CONSULTING INTERNATIONAL SA

RCS Luxembourg B66684

Siège social à L-5943 Itzig, 6, rue Jean-Pierre Lanter

Le mandat l'administrateur-unique ainsi nommé prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Démission du commissaire

- SOCIETE D'AUDIT & DE REVISION SARL

Nomination du nouveau commissaire

- VERICOM SA

RCS Luxembourg B51203

Siège social à L-1855 Luxembourg, 46a, avenue J.-F. Kennedy

Le mandat de commissaire ainsi nommé prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009154444/26.

(090187263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Dim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 149.605.

Extrait de publication de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société tenue à Luxembourg le 3 septembre 2009

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de DIM S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix à L-1371 Luxembourg.

L'associé unique de la Société, M. Marek Stefanski, ayant son adresse à ul.Wawozowa 18/35 à 02-795 Varsovie, Pologne (l'Associé Unique),

que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de fixer à trois le nombre des gérants de la Société et décide de nommer en tant que Gérants de la Société, chacun pour une durée illimitée:

(a) Marek Stefanski, prénommé, disposant d'un pouvoir de signature A;

(b) Federigo Cannizzaro di Belmontino, ayant son adresse professionnelle au 7, val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, disposant d'un pouvoir de signature B;

(c) François Manti, ayant son adresse professionnelle au 7, val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, disposant d'un pouvoir de signature B.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de nommer en tant que gérant chargé de la gestion journalière de la Société et disposant des pouvoirs y relatifs les Gérants suivants:

(a) Federigo Cannizzaro di Belmontino, ayant son adresse professionnelle au 7, val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

(b) François Manti, ayant son adresse professionnelle au 7, val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Ces derniers auront le pouvoir (i) de prendre en charge la gestion journalière de la Société, (ii) de représenter la Société vis-à-vis des tiers en ce qui concerne la gestion journalière de la Société, et (iii) d'engager la Société chacun par leur seule signature dans les limites de la gestion journalière conformément à l'article 11 des statuts de la Société.

Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Référence de publication: 2009154443/31.

(090187260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Halogen Holdings, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 39.773.

Par la présente nous remettons notre démission au poste de commissaire aux comptes dans la société Halogen Holdings S.A. avec effet au 2 septembre 2009.

Luxembourg, 2 septembre 2009.

Pour International Audit Services S.à.r.l. (anciennement AGN-Horsburgh & CO)

Karl Horsburgh

Référence de publication: 2009154446/12.

(090187075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Xevin Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 140.065.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associée unique en date du 03 décembre 2009 que:

* Monsieur Gwidon HUMENIUK a démissionné de son poste de gérant avec effet immédiat.

* Le nombre de gérants a été porté à trois.

* Ont été nommés gérants pour une durée indéterminée:

Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, né à Fes (Maroc) le 18 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23 rue Aldringen.

Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, née à Fes (Maroc) le 22 octobre 1966, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23 rue Aldringen.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2009154445/18.

(090187264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Inncona S.à r.l. & Cie. Deux Cent quatorzième (214) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 149.578.

Nach Art. 16 des Gesellschaftsvertrages ist die Inncona Management S. à r. l. allein zuständig für die Aufnahme neuer Gesellschafter in die Gesellschaft. Dies vorausgeschickt halten die alleinvertretungsberechtigten Geschäftsführer

Inncona Management S. à r. l., Herr Karl Rauchel, geschäftsansässig 5, Baachergaas, L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter B 128812,

- nachstehend "Commandité INNCONA" oder „INNCONA" genannt -

und der

EKIAM Management S. à r. l., Herr Wolfgang Albus, geschäftsansässig 16, Rue d l'église, L-6720 Grevenmacher, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter B 135627,

EKIAM handelt zugleich für den alleinigen Kommanditisten, Herrn Konrad Augustin, Sebastian- Str. 15 1/3, D-85049 Ingolstadt, aufgrund der EKIAM vorliegenden Vollmacht.

nachstehend auch "Commandité EKIAM" oder „EKIAM" genannt -

unter Verzicht auf sämtliche Form- und Fristvorschriften eine Gesellschafterversammlung für oben näher bezeichnete Gesellschaft ab und beschließen wie folgt:

1. Die EKIAM Management S. à r. l. wird mit Zustimmung der INNCONA mit Wirkung vom heutigen Tage als weitere persönlich haftende Komplementärin (Commandité) in die Kommanditgesellschaft der Inncona S. à r. l. & Cie. Deux cent quatorzième (214.) S.e.c.s. aufgenommen. EKIAM übernimmt ab diesem Datum als geschäftsführende Gesellschafterin die persönliche Haftung und die Vertretung der Kommanditgesellschaft (S.e.c.s.).

2. Die EKIAM ist ausschließlich zur alleinigen Geschäftsführung und Vertretung der Gesellschaft berechtigt; die INNCONA verzichtet auf das ihr nach Art. 4 Abs. 1 des Gesellschaftsvertrages zustehende Recht zur alleinigen Geschäftsführung und Vertretung der Gesellschaft.

3. INNCONA stellt die EKIAM im Innenverhältnis von der Haftung für Verbindlichkeiten der Inncona S. à r. l. & Cie. Deux cent quatorzième (214.) S.e.c.s. die bis zum 14.10.2009 im Außenverhältnis zu den jeweiligen Gläubigern wirksam entstanden sind, frei.

4. Die persönlich haftenden Gesellschafter stimmen dem vom alleinigen Kommanditisten getroffenen Beschluss zu, den Namen der Gesellschaft zu ändern.

Es werden keine weiteren Beschlüsse gefasst.

Grevenmacher, 15. Oktober 2009.

INNCONA Management S. à r. l. / EKIAM Management S. à r. l.

Karl Rauchel / Wolfgang Albus

Référence de publication: 2009154450/36.

(090186867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Hole In 1 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 133.844.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 30 novembre 2009

La démission de Monsieur Bertrand SCHMIT, demeurant 9B, Plateau Altmünster à L-1123 Luxembourg de son mandat d'administrateur unique est acceptée avec effet au 1^{er} novembre 2009.

Madame Diane KOHLL, née le 16/11/1979 à Luxembourg, demeurant à L-3328 Crauthem, 10, rue de Weiler, est nommée administrateur unique avec effet au 1^{er} novembre 2009, avec pouvoir d'engager valablement la société par sa seule signature.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009154462/18.

(090187257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

B Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.730,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.165.

—
In the year two thousand nine, on the twelfth of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of B Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 128.163 (the Company). The Company was incorporated on July 2, 2008, pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1903 of August 2, 2008.

There appeared:

Brunei Investment Agency, a coporate body incorporated under the Chapter 137 of the laws of Brunei, with registered office at Level 12, Ministry of Finance Building, Commonwealth Drive, Jalan Kebangsaan, BB3910 Brunei Darussalam (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Jean-Paul Cato, residing professionally in 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. To convert the share capital of the Company from EUR into USD at a rate of 1.4984 and to set it to an amount of USD 18,730.-;

2. To split the existing 12,500 shares having a nominal value of EUR 1.- in 18,730 shares having a nominal value of USD 1.-.

3. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the currency of the subscribed share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) into United States Dollars (USD) at the exchange rate of EUR 1.- = USD 1.4984, it has been understood that the share capital of the Company is now set at eighteen seven hundred and thirty United States Dollars (USD 18,730.-).

The Sole Shareholder resolves to set the par value of the shares at one United States Dollar (USD 1.-) each.

The Sole Shareholder resolves to determine the number of shares in exchange and replacement of twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company having a par value of one euro (EUR 1.-) each at eighteen seven hundred and thirty (18,730) shares, having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

The Sole Shareholder resolves to convert all accounts in the books of the Company from Euro into United States Dollars.

Second resolution

In order to reflect the resolution taken above, the Sole Shareholder resolves to amend articles 6 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The share capital of the Company is set at eighteen seven hundred and thirty United States Dollars (USD 18,730.-) divided into eighteen seven hundred and thirty (18,730) shares with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company to the conversion of the currency of the share capital of the Company, the setting of the par value of the shares at one United States Dollar (USD 1.-) each and the exchange and replacement of the existing shares by the new shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le douzième jour de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de B Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.165 (la Société). La Société a été constituée le 2 juillet 2008, suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, publié le 2 août 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1903.

A comparu :

Brunei Investment Agency, constituée sous le Chapitre 137 de la loi du Brunei, avec adresse au Level 12, Ministry of Finance Building, Commonwealth Drive, Jalan Kebangsaan, BB3910 Brunei Darussalam (l'Associé Unique),

ici représentée par M. Jean-Paul Cato, demeurant professionnellement à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit :

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société ;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Convertir le capital social de la Société de EUR en USD au taux de change de 1,4984 et de le fixer à un montant de USD 18.730,-

2. Echanger les 12.500 parts sociales existantes ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) en 18.730 parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-)

3. Divers.

III Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir la devise du capital social souscrit de la Société de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) en dollars américains au taux de change de EUR 1,- = USD 1,4984, étant entendu que le capital social de la Société est désormais fixé à dix-huit mille sept cent trente dollars américains (USD 18.730,-).

L'Associé Unique décide de fixer de la valeur nominale de parts sociales à un dollar américain (USD 1,-) chacune.

L'Associé Unique décide de déterminer du nombre de part sociales en échange et remplacement des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune en dix-huit mille sept cent trente (18.730) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

L'Associé Unique décide de convertir tous les comptes dans les livres comptables de la Société de l'Euro en dollars américains.

Deuxième résolution

Afin de refléter la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante :

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à dix-huit mille sept cent trente dollars américains (USD 18.730,-) représenté par dix-huit mille sept cent trente (18.730) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, étant toutes entièrement libérées."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à la conversion de la devise du capital social de la Société, la fixation de la valeur nominale des parts sociales à un dollar américain (USD 1,-) chacune et à l'échange et au remplacement des parts sociales existantes par les nouvelles parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ EUR 1.200,- (mille deux cents euros).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: J.-P. CATO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48419. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009154654/128.

(090187605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Compagnie Finance Ponte Carlo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 54.516.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCE PONTE CARLO S.A.

Robert REGGIORI / Angelo DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009153964/12.

(090186505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Bader 8, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 122.643.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 13 novembre 2009

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- L'associé unique accepte la démission de:

* Me Bouchra Akhertous née le 08/10/1974 à Mont Saint Martin (France), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg 14, rue du Marché-aux-Herbes

De ses fonctions de gérante.

- L'associé unique nomme:

* Mme Claudia Schweich, née le 01/08/1979 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes;

Aux fonctions de gérant et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Pour Bader 8 S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009154318/22.

(090187080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.
